

- permettre aux assurés de s'inscrire et de se mobiliser dans l'élaboration d'un nouveau projet personnel.

• **Contribuer à la prévention des risques psychosociaux :**

- intervenir en collaboration avec le service santé au travail pour contribuer à la prévention des risques psychosociaux.

5 - Action de prévention santé

• **Développer des actions d'éducation à la santé :**

- sensibiliser les assurés à l'importance de préserver et d'améliorer leur capital santé,
- contribuer à lever les obstacles psychologiques aux démarches de soins,
- proposer des actions collectives d'éducation à la santé à destination des jeunes en formation et des publics en situation de précarité.

■ **Axe 3**
Actions
sur les territoires

1 - Enfance/Famille

• **Contribuer au développement des structures d'accueil à destination de l'enfance et de la jeunesse sur les territoires dans le cadre de projets sociaux de territoires.**

• **Favoriser l'accès aux vacances des familles aux revenus les plus modestes selon une approche territoriale et partenariale.**



2 - Retraités et personnes âgées

► **Retraités : prévenir les effets néfastes du vieillissement et lutter contre l'isolement**

• **Proposer des ateliers « mémoire » sur les différents territoires :**

- développer le programme Pac Eureka sur les territoires,
- Mettre en œuvre des actions de stimulation cognitive faisant suite au programme Pac Euréka.

• **Créer une dynamique locale de solidarité entre les générations :**

- contribuer à l'animation du milieu rural par la création de temps d'échanges entre les générations (ex Café des âges),
- renforcer nos liens partenariaux avec les acteurs proposant des activités aux retraités.

► **Retraités en perte d'autonomie : Permettre aux personnes âgées de rester dans leur environnement**

• **Favoriser le développement de modes de logement alternatifs :**

- proposer un lieu de vie à proximité de l'ancien logement à des personnes autonomes ne pouvant plus rester à leur domicile (exemple : MARPA),
- accompagner le fonctionnement des MARPA existantes.

Vous pouvez nous joindre par téléphone :

Une action sociale organisée en trois pôles :

- **service social régional au 02 32 23 44 22 ou 02 35 12 70 39**
- **prestations extralégales au 02 32 23 44 51 ou 02 35 12 70 73**
- **MARPA au 02 35 12 70 72 ou 02 35 12 71 77**

ou en écrivant au **Service Action Sanitaire et Sociale**
à l'adresse de votre département ci dessous.

MSA Haute-Normandie

Siège Etablissement de Seine-Maritime

32, rue Politzer Cité de l'Agriculture

27000 Evreux 76230 Bois-Guillaume



L'essentiel & plus encore



Plan d'action sanitaire et sociale 2011-2015

Comme l'ensemble des caisses de MSA, la MSA Haute-Normandie est tenue de conduire une action sanitaire et sociale au profit de ses ressortissants.

Cette action, pour la période 2011-2015 est traduite dans un plan qui tient compte des politiques publiques, du contexte local et des orientations de l'institution au niveau national.

Ce plan, fruit d'un travail commun entre les services et les élus, a été validé par

le Conseil d'administration. Il est ambitieux et affiche la volonté d'apporter à l'ensemble des ressortissants agricoles de toute catégorie professionnelle et de toute génération, des réponses adaptées à leurs besoins. Il se traduit par des actions d'accompagnement individuel, des interventions collectives, souvent dans un cadre partenarial et des interventions financières.

Le Conseil d'administration a souhaité

apporter une information de premier niveau à travers ce document complet et synthétique.

Pour autant, les services de la caisse, les élus, sont bien évidemment à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter les éléments particuliers que vous souhaiteriez dans un domaine ou dans un autre.

Jean-Pierre Capon

Président MSA Haute-Normandie

■ **Axe 1**
Information
et accès aux droits

1 - Enfance/Famille : Contribuer à l'équilibre familial

• **Favoriser l'accueil des enfants :**

- faire connaître les droits légaux et extralégaux à l'arrivée d'un enfant.

• **Soutenir la vie quotidienne des familles :**

- améliorer les conditions de logement (prêt complémentaire à l'habitat, prêt d'équipement ménager, aide pour l'accès au logement),
- soutenir les familles rencontrant des difficultés passagères (technicienne d'intervention sociale et familiale au domicile des familles).

• **Soutenir ponctuellement le budget des familles dans un cadre préventif :**

- aides non remboursables et/ou avances sur prestations.

• **Favoriser l'accès aux vacances pour les enfants et les familles :**

- soutenir financièrement l'accès aux vacances et aux loisirs (Bons vacances).

• **Contribuer à l'amélioration des relations familiales :**

- favoriser l'accès à la médiation familiale.

2 - Jeunesse : Contribuer à développer la prise d'autonomie

• **Accompagner les jeunes dans l'accès à la vie sociale et professionnelle :**

- favoriser l'accès à la formation (aides aux études et à la formation),



L'essentiel & plus encore

- soutenir des projets d'intérêt collectif initiés par des jeunes (Appel à projet jeunes, appel à partenariat MFR).

• **Favoriser l'accès aux loisirs des jeunes :**

- bon loisirs.

3 - Retraités en perte d'autonomie : favoriser le maintien à domicile des retraités les plus fragiles

• **Permettre le retour à domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation :**

- soutenir de façon réactive les personnes âgées ayant recours au service d'une aide ménagère pour rester à leur domicile après une hospitalisation. (Prestation sortie d'hospitalisation plus de 60 ans).

• **Favoriser le maintien à domicile en proposant des services adaptés aux besoins de la personne :**

- intervention ciblée auprès des retraités en perte d'autonomie (Gir 5 et 6) selon des critères de fragilité sociale et médico sociale (événement de santé, perte aiguë de capacités, événement personnel à fort impact psychologique ...),
- élaboration de plans d'accompagnement composés d'un ou plusieurs services aptes à conforter la personne et son entourage dans le maintien de son autonomie. (Aide à domicile, portage de repas, téléassistance, pédicurie).

• **Soutenir les aidants :**

- soutenir les aidants en favorisant l'accès aux structures d'accueil de jour et/ou d'accueil temporaire (Prestation d'aide au répit).

4 - Personnes en difficultés socio-économiques : Contribuer à améliorer les conditions d'existence



• **Contribuer à améliorer les conditions socio-économiques des NSA et à lutter contre leur isolement social :**

- Favoriser l'accès aux droits et la connaissance de la MSA comme organisme de protection sociale,
- procéder à une étude approfondie de la situation au regard des droits légaux et extralégaux,
- favoriser l'accès à l'allocation RSA pour les NSA.

• **Prévenir les difficultés socio-économiques des salariés :**

- être repéré par les salariés comme organisme de protection sociale (saisonniers, salariés à temps partiel, salariés des structures d'insertion...),
- prévenir les difficultés liées aux changements de régime.

• **Favoriser l'accès aux soins des assurés aux revenus les plus modestes :**

- informer et permettre l'accès aux droits légaux (CMU-C, ACS),
- contribuer à lever les obstacles financiers (prestations supplémentaires santé).

• **Lutter contre l'habitat indigne :**

- détecter les situations d'habitat indigne,
- informer les personnes sur les dispositifs existants.

5 - Actifs rencontrant une problématique santé : Prévenir la désinsertion sociale et professionnelle

• **Prévenir la désinsertion professionnelle :**

- sensibiliser les assurés et les employeurs sur les champs d'intervention de l'ASS dans le cadre du maintien dans l'emploi.

• **Favoriser la réinsertion professionnelle :**

- sensibiliser les assurés sur les champs d'intervention de l'ASS dans le cadre de la reconversion professionnelle.

• **Prévenir les situations de précarité liées à la mise en inaptitude :**

- conseiller et soutenir financièrement les assurés lors de la mise en inaptitude.

• **Soutenir les personnes atteintes de handicap ou de maladie invalidante :**

- informer et permettre l'accès aux droits,
- inscription dans une logique partenariale (Participation au Fonds Départemental de Compensation du Handicap, Soutien d'associations qui oeuvrent dans le domaine de la maladie et du handicap),
- favoriser le maintien à domicile des assurés par une aide à la réalisation des tâches de la vie quotidienne suite à un problème de santé invalidant,
- favoriser le maintien du lien dans le cadre d'une hospitalisation éloignée du domicile. (Partenariat avec les maisons familiales hospitalières).

■ Axe 2 Accompagnement des ruptures sociales, familiales et professionnelles

1 - Enfance/Famille

• **Accompagner les parents dans leur fonction parentale :**

- participation aux dispositifs départementaux de soutien à la parentalité (REAAP) et à la mise en œuvre d'actions parentalité sur les territoires,
- soutenir les familles qui élèvent un enfant souffrant de handicap. (Information sur les aides et le soutien existant) .

• **Développer l'accès aux vacances :**

- favoriser l'accès aux vacances pour les familles aux revenus les plus modestes sous une forme collective ou individuelle,
- organisation de séjours pour les enfants.

• **Accompagner les familles en difficulté dans la gestion de leur budget :**

- organiser des sessions de soutien budgétaire aux familles dans un cadre préventif et partenarial.

2 - Retraités

• **Accompagner le passage à la retraite :**

- favoriser l'accès des SA à des groupes existants de préparation à la retraite,
- élaborer des actions de préparation à la retraite pour les NSA.

• **Soutenir les aidants :**

- développer des actions collectives de soutien aux aidants avec une approche partenariale.

3 - Personnes en difficultés socio-économiques

• **Assurer l'accompagnement socio-professionnel des NSA en difficultés socio-économiques bénéficiaires du RSA :**

- réaliser l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (convention RSA avec les départements),
- proposer un accompagnement socio-professionnel aux bénéficiaires du RSA non soumis aux droits et devoirs,
- lutter contre les risques de précarisation des publics NSA les plus fragiles (statut d'aide familial depuis longue date, personnes de plus de 65 ans qui ne demandent pas leur retraite pour des raisons économiques, cotisants solidaires à titre exclusif).

• **Proposer une approche collective d'accompagnement aux NSA rencontrant des difficultés socio-économiques :**

- actions collectives partenariales d'accompagnement des NSA visant à lutter contre l'isolement, à se projeter dans l'avenir. Démarche d'accompagnement social vers le changement.

• **Proposer une approche collective aux SA rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle :**

- public cible : saisonniers, salariés à temps partiel, salariés en entreprise d'insertion.

4 - Actifs rencontrant une problématique santé : Prévenir la désinsertion sociale et professionnelle



• **Prévenir la désinsertion professionnelle :**

- proposer un accompagnement social sous une forme individuelle et/ou collective aux salariés et non-salariés rencontrant des difficultés dans leur poste de travail pour des raisons de santé. (licenciement pour inaptitude, cessation d'activité)

• **Favoriser la réinsertion professionnelle :**

- permettre aux assurés de s'inscrire et de se mobiliser dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel (approche individuelle et/ou collective).

• **Prévenir la désinsertion sociale :**

- favoriser l'expression dans un cadre individuel et/ou collectif des personnes en rupture de lien social pour des raisons de santé,